

# ANNEXE.

## 1 - Faits majeurs de l'exercice.

Les comptes sont établis selon la réglementation comptable :  
Règlements n° 99-03, 99-1, 2009-10

## 2 - Principes - règles – méthodes comptables.

Les conventions générales comptables (*Règlement CRC n° 99-03*) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'activité,
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

## 3 - Etat des immobilisations et des amortissements.

### Immobilisations.

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, création, apports et virements de poste à poste	Cession, mises hors service et virements de poste à poste	Valeur nette des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Mobilier de bureau et informatique	8583	2358		10941
Immobilisations financières		49		49
<b>Total</b>	<b>8583</b>	<b>2407</b>	<b>0</b>	<b>10990</b>

## Amortissement des immobilisations

Immobilisations Amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Mobilier de bureau et informatique	5511	1164		6675
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>5511</b>	<b>1164</b>	<b>0</b>	<b>6675</b>

### 4 - Evaluation des stocks au 31/12/2011 après inventaire.

Solidaires Fonction Publique ne possède pas de stocks.

### 5 - Etat des créances et des dettes.

Elles sont toutes inférieures à un an.

### 6- Etat des Fonds Syndicaux.

Capitaux Propres	Montants
Réserve pour projet associatif	202599,76
Résultat de l'Exercice	1293
<b>Total</b>	<b>203 892,76</b>

### 7 - Tableaux d'affectation des résultats

Le résultat positif de l'exercice, 1293 €, a été imputé sur la réserve.

## 8 - Etat des Provisions

une provision de 15 000 € a été constituée pour les prochaines élections.

## 9 - Personnel mis à disposition

Solidaires Fonction Publique bénéficie de 7,4 décharges équivalentes temps plein de la part de la Fonction Publique :

- 5,9 au titre de la Fonction Publique d'Etat
- 0,5 au titre de la Fonction Publique Hospitalière
- 1 au titre de la Fonction Publique Territoriale,

## 10 - Cotisations syndicales

Les syndicats sont adhérents en tant que tel à l'Union Syndicale SOLIDAIRES. Les cotisations annuelles représentent un montant fixe par adhérent des dits syndicats.

L'Union Syndicale Solidaires est mandataire pour collecter les cotisations de l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique qui sont reversées intégralement à celle-ci. La somme pour l'année 2015 s'élève à 40 000 €.

## 11 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Néant.

## 12 - Tableau des ressources (CRC n° 2009-10)

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	40 000
Reversement de cotisations	0
Subventions reçues	181517,25
Autres produits d'exploitation perçus	994,56
Produits financiers perçus	632,74
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>223144,55</b>